

## Du désir d'enfant au droit à l'enfant

**L**e désir d'enfant revêt aujourd'hui des formes plurielles, et non exclusives, d'où la présence de ce *s* à la fin du mot désir, dans le titre de notre dossier. Ce désir est individuel, bien sûr, mais il est aussi conjugal, familial et même sociétal. On fait un enfant pour se prolonger, et continuer d'exister après sa mort, à travers lui. Parfois, pour réparer quelque chose de sa propre enfance, et lui offrir l'affection que l'on n'a pas reçue. On fait un enfant pour continuer la lignée familiale, transmettre son patrimoine, ses valeurs, sa culture. Et, surtout, pour consacrer le lien qui nous unit à notre conjoint, et le mot *con-sacrer* prend ici tout son sens.

Pourtant, le désir d'enfant est une notion récente. La question, autrefois, ne se posait pas, le mariage ayant pour objectif principal la procréation. L'enfant arrivait de lui-même, souvent par accident et en surnombre.

C'est la maîtrise de la fécondité qui, dans les années 1970, a bouleversé la donne. Elle a libéré les femmes, mais les a placées face à leur désir – ou à leur non-désir – d'enfant. Un désir qui s'inscrit désormais dans le parcours personnel ou professionnel et qui, grâce aux techniques de procréation médicalement assistée, se montre parfois impérieux, jusqu'à devenir un droit à l'enfant. Le bébé est devenu l'icône des temps modernes. Il permet à l'adulte de se ressourcer, de retrouver l'insouciance de son enfance, et l'autorise à régesser. Il lui offre, par ses interactions, un espace de liberté unique. D'où la puissance du désir d'enfant.

Notre propos, à la Fnepe, n'est certainement pas de juger les couples qui se mettent en quatre pour devenir parents, et qui souffrent de ne pas y parvenir, ni de prendre position dans le débat du droit à l'enfant. Tous les adultes qui le souhaitent devraient pouvoir connaître le plaisir, et l'enrichissement que permet l'exercice de la parentalité, qu'ils soient un peu trop âgés ou un peu trop jeunes, aux yeux des autres, qu'ils soient homosexuels ou célibataires. Cette ouverture à l'autre est tellement précieuse, à une époque où l'individualisme enferme les êtres sur eux-mêmes ! Certes, l'enfant ne doit pas être une béquille existentielle, ni un objet de consommation. Mais le désir d'enfant relève, incontestablement et uniquement, de la liberté de chacun. Poser la question du droit à l'enfant c'est, déjà, faire preuve de discrimination, et même d'eugénisme. Tous les régimes totalitaires ont tenté de maîtriser la natalité de leur pays. Attenter à ce droit, c'est attenter au respect de l'individu, et à la démocratie.



**Daniel Marcelli**

Président de la  
Fédération nationale  
des écoles des  
parents et des  
éducateurs